



Décret n° 2003 - 93 du 3 Juillet 2003
portant nomination du directeur général de la caisse
de retraite des fonctionnaires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°98-126 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère du travail et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°87-447 du 19 août 1987 instituant la caisse de retraite des fonctionnaires ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Albert OTINA est nommé directeur général de la caisse de retraite des fonctionnaires.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Albert OTINA, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

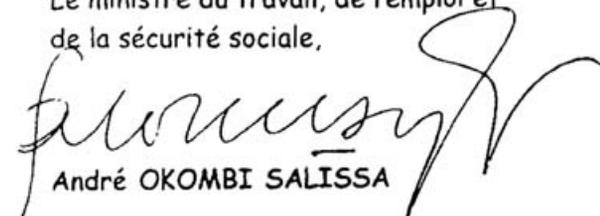
Fait à Brazzaville, le 3 juillet 2003



Denis SASSOU-NGUESSO

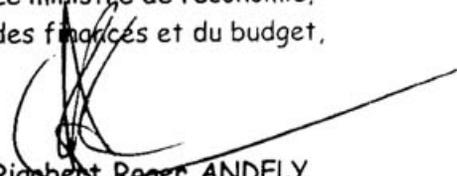
Par le Président de la République,

Le ministre du travail, de l'emploi et
de la sécurité sociale,



André OKOMBI SALISSA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY